

**Dossier de demande de création
d'un Diplôme d'Université**

L'ensemble du dossier doit être transmis à la DACIP (dacip-creation-du@univ-lorraine.fr) en vue de son étude avant présentation dans les instances de l'UL.

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant : dacip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : Le diplôme d'université est un diplôme librement créé par un établissement d'enseignement supérieur, conformément à l'article L.613.2 du code de l'éducation. Il peut également s'appeler Diplôme d'établissement. Il ne fait pas partie du système LMD et ne confère aucun grade universitaire à son titulaire.

Des crédits du système européen peuvent lui être associés mais ces crédits ne confèrent aucune équivalence ou admission à un diplôme national.

Les droits d'inscription sont fixés par l'établissement. Des droits de formation peuvent être ajoutés aux droits d'inscription.

Le DU est créé sur décision du CA après avis du CF. Les modalités de contrôle des connaissances doivent être validées selon le même circuit que pour les diplômes nationaux. La composition du jury d'admission et validation fait l'objet d'un arrêté annuel.

INTITULE DU DIPLOME :

Diplôme Interuniversitaire

Coordination en gérontologie

Circuit de validation :

1/ Information préalable en G9

2/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

3/ Date de passage au Conseil de collegium :

4/ Date de passage au Conseil de la Formation¹ :

5/ Date de validation au Conseil d'Administration :

¹ Calendrier sur l'ENT- Vie Institutionnelle- Calendriers des conseils centraux

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

Rentrée 2022-2023

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

Faculté de Médecine de Nancy – Université
de Lorraine

Service de Médecine Gériatrique Aiguë

CHRU-NANCY – Hôpital Brabois Adultes
8^{ème} étage
Allée du Morvan
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Pr Christine PERRET-GUILLAUME

Qualité :

PU-PH

Téléphone :

03 83 15 33 22

E-mail :

secretariat.geriatrie@chru-nancy.fr

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine et CHRU de Nancy
(Service de Médecine Gériatrique Aiguë)

Composante assurant la responsabilité administrative
(inscription des étudiants, conventions ou contrats de
formation, etc.) :

Faculté de Médecine de Nancy (ULMER
Aurélien et GRANDGIRARD Audrey)

aurelie.ulmer@univ-lorraine.fr
audrey.grandgirard@univ-lorraine.fr

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) : Faculté de Médecine de Reims et Faculté de Médecine de Strasbourg
- Nom des co-responsables : Pr MAHMOUDI, Pr KALTENBACH

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Ce DIU est une formation universitaire nationale spécifique visant à acquérir des compétences gériatologiques dans le cadre de la coordination des Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou des dispositifs gériatologiques territoriaux.

Cette formation apporte des compétences gériatologiques complémentaires à des médecins non spécialistes en gériatrie leur permettant d'assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD et d'animer ou de participer aux dispositifs territoriaux de coordination dédiés aux personnes âgées.

Le parcours de formation est unique afin de permettre aux étudiants titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée (validé par l'Université de Lorraine en 2022) - qui en est la condition principale d'accès - d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la Capacité de médecine de gériatologie (à partir de la rentrée 2021). Ce DIU de coordination en gériatologie correspond donc à la deuxième année de ce nouveau cursus de 2 ans.

Il s'agit d'une formation nationale portée par le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et le Conseil National des Professionnels de Gériatrie et déclinée dans chaque UFR ayant un universitaire titulaire en gériatrie.

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

Les médecins souhaitant assurer la fonction de médecin coordonnateur d'EHPAD et les médecins impliqués dans des dispositifs de coordination gériatologique (réseaux gériatologiques, Coordination Territoriale d'Appui (CTA), Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)...

b. Pré-requis et niveau d'entrée requis :

- Être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France
- ou pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).
- **et** être titulaire du DIU « médecine du sujet âgé »

Sur demande explicite, et à la discrétion du coordonnateur du diplôme/responsable pédagogique, le candidat peut solliciter une dispense du DIU *médecine du sujet âgé* ou du stage à effectuer, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisante.

IV. OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

En 2013, dans le Grand Est, 1 328 000 personnes avaient plus de 60 ans, soit 23,9 % de la population. La proportion de personnes âgées est similaire dans la région et en France métropolitaine. En 2030, plus de 1 700 000 seniors résideraient dans la région. Parmi eux, 175 000 pourraient être dépendants.

En 2011, d'après les données de l'enquête nationale auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, près de 61 600 personnes âgées étaient prises en charge dans des établissements pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes. Près de neuf résidents sur dix vivaient dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), avec une assistance permanente du personnel.

Si la tendance d'évolution du nombre de résidents en institution se poursuivait, l'offre d'hébergement dans le Grand Est devrait atteindre 90 000 places en 2020, dans les maisons de retraite EHPAD (56 700 places) et dans les unités de soins de longue durée médicalisées (9 950 places). (sources INSEE).

L'anté-région lorraine compte environ 280 EHPAD, ce qui souligne les besoins en professionnels, notamment médecins coordonnateurs formés en gériatrie.

Par ailleurs tous les territoires de la région sont maintenant dotés de structures de coordination telles que les PTA, futurs DAC, où des compétences gériatriques sont requises pour prendre en charge les situations complexes de personnes âgées dépendantes.

Au vu de l'évolution démographique ce besoin ne fera qu'augmenter avec le temps.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

Ce DIU est élaboré par le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) travaillant sous l'égide du Conseil National des Professionnels de Gériatrie. Il inclut notamment un enseignement qui était donné dans la Capacité de Gériatrie (actuellement fermée, dernière année d'inscription 2020/2021 à Nancy).

Le DIU de coordination en gériatrie correspond à la deuxième année d'un cursus de deux ans dont la première année correspond au DIU de Médecine de la personne âgée. Ce cursus de deux ans vise à remplacer l'« ancienne » Capacité de gériatrie.

Cette nouvelle formation répond entre autres aux besoins suivants :

- Avoir une formation diplômante nationale actualisée pour le métier de Médecin coordonnateur d'EHPAD, et de Médecin de dispositif territorial gériatologique (fonctions ne devant pas obligatoirement imposer le recours au DES de Gériatrie) en remplacement de DU de médecin coordonnateur, de la capacité de gériatologie et même pour une faible proportion de médecin titulaire du DESC de gériatrie.
- Répondre aux exigences de formation du décret 2005 relatif à la qualification, aux missions et au mode de rémunération du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (article D. 312-155-2).

Vivier de recrutement :

- La capacité de gériatologie accueillait à Nancy environ 10 nouveaux inscrits par an.
- Ce DIU viendrait se substituer à de nombreux DU de coordonnateur dans plusieurs universités. Environ 280 EHPAD en anté-région Lorraine ont l'obligation d'avoir un médecin coordonnateur. Or la pyramide des âges des médecins coordonnateurs en poste dans ces EHPAD est élevée et on note un turnover important.
- Le parcours de médecin de dispositif territorial gériatologique répondra aux besoins territoriaux, notamment en lien avec la création récente des PTA et la mise en place très prochaine des DAC dans l'ensemble des départements de la région.

Le DIU ne s'adresse pas aux étudiants ou titulaires du DES de Gériatrie, ni aux titulaires du DESC de Gériatrie, ni aux titulaires de la capacité de Gériatologie

V. PARTENARIATS ENGAGES

- *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*
- *Quelle est la nature de la collaboration ?*

Les modules de e-learning sont gérés par le collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG) et seront déposés via l'outil SIDES-NG.

La maquette de ce DIU est nationale. Tous les UFR ayant un universitaire titulaire de Gériatrie sont autorisés à proposer la formation. Chaque UFR utilise la trame commune de description de la formation et établit localement un comité pédagogique local comportant au moins l'universitaire titulaire en charge de l'enseignement. Pour la mention médecin coordonnateur il s'adjoint au moins d'un médecin coordonnateur en exercice et d'un directeur d'EHPAD en exercice et pour la mention médecin de dispositif territorial il s'adjoint d'un médecin ayant ce type d'exercice et d'un directeur de dispositif. Le Collège National des Enseignants de Gériatrie veille à la bonne coordination des UFR sans constituer de convention. Chaque universitaire titulaire s'engage moralement à ne pas faire de concurrence sur les tarifs d'inscription pour cette formation au sein de son UFR.

Les séminaires présentiels sont portés par chaque université ouvrant la formation, parfois à un niveau régional ou inter-régional selon les thématiques (notamment pour mettre en commun certains enseignements où les orateurs sont rares en France).

Pour les facultés de médecine de Nancy, Reims et Strasbourg, des séminaires inter-régionaux seront organisés en alternance dans les trois villes comme c'est le cas pour le DIU médecine de la personne âgée.

Plus particulièrement partenariats externes pour l'Université de Lorraine :

- avec les médecins coordonnateurs d'EHPAD, associations de médecins coordonnateurs, en particulier AMCELOR (FFAMCO), directeurs d'EHPAD.
- avec la Plateforme territoriale (PTA) du Grand Nancy : directeur, médecin coordonnateur de la PTA

pour participation au comité pédagogique local et élaboration et réalisation des interventions dans les séminaires de formation.

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME
Médecine généraliste et spécialisée	J1102

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
Coordination gériatrique (EHPAD, Dispositif territorial gériatrique)

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

néant

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES (Situations de travail et activités exercées)

- Coordination gériatrique et gérontologique d'un EHPAD
- Coordination de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes âgées au sein d'un Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et d'autres dispositifs de coordination gérontologiques

REFERENTIEL DE COMPETENCES (Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

Les compétences sont présentées selon les deux types de fonction/activité auxquelles le DIU prépare :

Coordination de dispositif territorial gérontologique

À l'issue du parcours de deux ans et du DIU de coordination gérontologique, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment seront capables de :

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques

Au sein du dispositif :

- Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
- Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
- Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

3.7.2 Coordonnateur d'EHPAD

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles (www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions.

Le médecin coordonnateur d'EHPAD sera capable de :

- 1° Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- 2° Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- 3° Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- 4° Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- 5° Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- 6° Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- 7° Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- 8° Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- 9° Elaborer un dossier type de soins ;
- 10° Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- 11° Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- 12° Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- 13° Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- 14° Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU :

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. IDENTIFICATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRIBUTION AUX COMPETENCES (ET AUX BLOCS LE CAS ECHEANT)

CF. Notice d'aide paragraphe « Identification des enseignements et contribution des enseignements aux compétences »

La formation est constituée de :

- Un enseignement théorique en e-learning (plateforme nationale SIDES NG) : 68 heures
- Des séminaires en présentiel avec analyses de pratique : 64 heures dont au minimum 15 heures organisées au niveau local
- Un stage clinique : de 20 demi-journées :
Le stage sera réalisé pour moitié en EHPAD et pour l'autre moitié au sein d'un dispositif territorial gérontologique, sous la direction d'un gériatre titulaire d'une capacité ou d'un DESC de Gériatrie ou d'un DES de Gériatrie ou du DIU de coordination gérontologique (faisant l'objet de ce nouveau diplôme).

Les séminaires sont gérés au niveau de chaque UFR par le comité local pédagogique.

Le contenu de la maquette nationale de formation est détaillé ci-dessous :

Enseignement présentiel local, régional/interrégional (selon effectifs) 49h (6 séminaires/8h-8h30)

Thème	Durée
Présentation enseignement (un enseignant titulaire)	
Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel. Attente et limites vis-à-vis du gériatre. Décision collégiale. Notion de subsidiarité	3h00
Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)	3h00
Rôle de santé publique et de formation	1h30
Bon usage des médicaments, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse	3h00
EHPAD historique, fonctionnement, budget	2h30
Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, concepts d'appui et de coordination, acteurs, fonctionnement des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DACs), budget	3h00
Démarche éthique, niveau de soins	4h00
Missions du médecin coordonnateur	2h00
Le projet de vie personnalisé	2h30
Les urgences en EHPAD et à domicile	2h30
Les libéraux en EHPAD	2h00
Fin de vie en EHPAD ou à domicile	2h00
Télémédecine en EHPAD/domicile	1h30
Missions du médecin de dispositif et approche domiciliaire	1h30
La démarche parcours (de soins, de santé, de vie), outils de repérage de la fragilité et de la perte d'autonomie	2h30
EGS et plan personnalisé	2h30
Partenaires du dispositif, leur environnement règlementaire et leur organisation. Organisation et fonctionnement de l'offre pour les PA à partir du domicile ; partenaires des dispositifs territoriaux gérontologiques (dont SAU, bénévoles)	2h00
Approche systémique de la complexité en EHPAD et en DAC	3h30

Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG	2h30
Evaluation de la formation par les étudiants	

Enseignement présentiel obligatoirement local, 15h (2 jours)

	Durée
Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT	2h30
Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée	2h30
Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée	2h30
Présentation des services à domicile du territoire	2h30
Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMG, réseaux etc...)	2h30
Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc..)	2h30

Modules eLearning national: 68h

- Les différents métiers de la Gériatrie et travail interprofessionnel
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gériatriques : historique, fonctionnement des DACs, budget
- Démarche éthique, niveau de soins requis
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD
- Le projet de vie personnalisé
- Les maladies neurodégénératives en EHPAD et à domicile
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile
- Chutes et troubles de l'équilibre en EHPAD et à domicile
- Télémédecine et e-santé en EHPAD et à domicile
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence
- PASA et UHR
- Protection judiciaire, expertise
- Sommeil en EHPAD et à domicile
- Douleur en EHPAD et à domicile
- Fin de vie en EHPAD et à domicile
- Relation avec service d'Urgences
- Le bénévole en EHPAD et à domicile
- Animation en EHPAD
- Les libéraux et l'EHPAD
- Les mandataires et l'EHPAD et à domicile
- Plan Bleu, document d'analyse du risque infectieux, vaccination, événements indésirables graves associés aux soins, risque suicidaire
- Rapport annuel d'activité médicale, évaluation qualité selon référentiel HAS
- Rôle du CVS
- Mission du médecin de dispositif territorial gériatrique
- Notion de démarche parcours (de soins, de santé, de vie) et de plan personnalisé de coordination en santé
- Les partenaires du dispositif, leur environnement réglementaire et leur organisation
- Les maladies neurodégénératives à domicile
- Relation avec service d'Urgences à partir du domicile
- Approche systémique
- Le partage d'information

Bloc de compétences (si enregistrement RNCP envisagé)	Compétences	Enseignements associés, contribuant au bloc de compétences
Bloc 1	C1-1	
	C1-2	
Bloc 2	C2-1	
Bloc N	CN-1	

IX. MAQUETTE DE LA FORMATION

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1 : nationale	Formation en E-learning		68 heures de cours 130 heures de travail personnel
UE2 : Séminaire inter-régional 1 Reims (hors faculté de Nancy, enseignants de Reims)	Séminaire thématique : thèmes fixés sur le plan national (2 jours) * Présentation enseignement * Rôle de santé publique et de formation (1h30) * EHPAD : historique, fonctionnement, budget (2h30) * Missions du médecin coordonnateur (2h00) * Projet de vie personnalisé (2h30) * Les urgences en EHPAD et à domicile (2h30) * Les libéraux en EHPAD (2h00) * Fin de vie en EHPAD ou à domicile (2h00) * Evaluation des séminaires (0h30)		Nb h CM : 16 h Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 24 h
UE3 : Séminaire inter-régional 2 Strasbourg (hors faculté de Nancy, enseignants de Strasbourg)	Séminaire thématique : thèmes fixés sur le plan national (2 jours) * Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel (3h00) * Base du management (3h00) * Bon usage des médicaments (3h00) * Démarche éthique, niveau de soins (4h00) * Protocolisation, délégation de tâche (2h30) * Evaluation des séminaires (0h30)		Nb h CM : 16 h Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 24 h

UE4 : Séminaire inter-régional 3 Nancy (enseignants de Nancy)	Séminaire thématique : thèmes fixés sur le plan national (2 jours) Responsable UE : Pr Christine Perret-Guillaume (en lien avec responsable PTA du Grand Nancy et médecin coordonnateur EHPAD) * Dispositifs territoriaux gérontologiques : les bases (3h00) * Missions du médecin de dispositif et approche domiciliaire (1h30) * Partenaires des dispositifs territoriaux gérontologiques (2h00) * Télémédecine en EHPAD/domicile (1h30) * La démarche parcours et outils de repérage (2h30) * EGS et plan personnalisé (2h30) * Approche systémique de la complexité (3h30) * Evaluation des séminaires (0h30)		Nb h CM : 17 h (2 jours) Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 25,5 h
UE5: présentation des organisations territoriales et rencontre avec les acteurs du territoire (séminaire local)	Responsable UE : Pr Christine Perret-Guillaume (en lien avec responsable PTA du Grand Nancy et médecin coordonnateur EHPAD) Jour 1 : * Filière de territoire et du GHT (2h30) * Conseil Départemental et politique personne âgée (2h30) * ARS et politique personne âgée (2h30) Jour 2 : * Services à domicile du territoire (2h30) * Organisations alternatives à l'hospitalisation (2h30) * Organisations de coordination territoriale et organisation des médecins coordonnateurs (2h30)	*	Nb h CM : Nb h TD : 15 h (2 jours) Nb h TP : Nb h éq TD :

Nombre total d'heures			68 heures de cours en ligne 88,5 heures TD
------------------------------	--	--	--

X. MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

Le diplôme est validé par un examen annuel commun aux différentes UFR (ses modalités feront l'objet d'un vote annuel en CNEG). Il est prévu à terme un examen sur SIDES NG.

La délivrance du diplôme nécessite la validation sur SIDES de la vision de 100% des e-learning avec 100% de validation des QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. Il nécessite la vérification de la présence obligatoire aux séminaires de formation présentiels et nécessite la validation du stage par le tuteur de stage sur les 20 demi-journées (sans rapport de stage).

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme								
N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
					Oui/Non	1 (ou uniqu ue)	2	
EC 1 : UE 1	Formation en E-learning / nationale							
EC 1-1	QRM évaluatifs			0		1		Validation du module d'E-learning : QRM évaluatifs – aucune limite au nombre de tentatives pour parvenir à 100% de réussite exigée
EC 1-2	Epreuve nationale			2	Oui		2	Epreuve en ligne sur SIDES-NG (UNESS) 1h30, modalités nationales, note minimum à obtenir 8/20
EC 2 : UE 2/3/4/5	Epreuve locale sur ensemble du			1	Oui		2	Question orale devant jury local de 3 membres dont un universitaire, note minimum 10/20

	programme de ces UE							
								Note pondérée totale aux épreuves 1-2 et EC 2, note pour validation minimum à obtenir de 10/20
UE 2/3/4/5								Présence obligatoire
Stage								Présence obligatoire

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

- Sauf cas particulier (motif impérieux) validé par le responsable pédagogique local, l'accès aux épreuves n°2 et 3 est possible uniquement aux personnes ayant été présentes aux 64 heures de séminaires inter-régionaux et local
- L'assiduité est obligatoire pour passer l'épreuve 2 et l'épreuve 3.
- Les modalités de certifications du DIU seront réalisées de la manière suivante :
 - Epreuve 1 : Validation du module d'E-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs (modalités identiques au niveau national). Aucune limite au nombre de tentatives pour parvenir à 100% de réussite n'est exigée.
 - Epreuve 2 : Epreuve en ligne sur SIDES-NG d'une durée d'1h30 (notée de 0 à 20, coefficient 2) (modalités identiques au niveau national), organisée par le CNEG.
 - Epreuve 3 : Oral sur le contenu des séminaires en présentiel (notée de 0 à 20, coefficient 1) (Jury local de 3 membres dont un universitaire, un médecin coordonnateur d'EHPAD, un médecin coordonnateur d'un dispositif de coordination gériatrique).
 - Une note inférieure à 08/20 à l'épreuve n°2 est éliminatoire.
 - Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve n°3 est éliminatoire.
- Seront déclarés admis les candidats ayant validé le module d'E-learning et non éliminés aux épreuves 2 et 3 et ayant obtenu, une note totale pondérée aux épreuves 2 et 3 de 10/20 points.
- En cas d'ajournement, une seconde session sera organisée.
- Dans le cas où un apprenant serait ajourné il pourrait être autorisé à se réinscrire une fois, après avis favorable du responsable pédagogique local (ou de son représentant).

XI. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
PU-PH	Pr PERRET-GUILLAUME (responsable du DIU à Nancy) ou son représentant
Médecin responsable PTA Grand Nancy	Dr ABRAHAM Eliane ou un représentant nommé par ses soins
Médecin coordonnateur EHPAD	Dr MALERBA ou un représentant nommé par ses soins

XII. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
PERRET-GUILLAUME Christine	Chef de Service PU-PH	Service de Médecine Gériatrique Aiguë	Cf. ci-dessus	Responsable des UE
BENETOS Athanasie	Chef de Pôle PU-PH	Service de Médecine Gériatrique Aiguë		
AZZI Julien	PH	Service de Médecine Gériatrique Aiguë		
HANESSE Bernadette	PH	Service de Médecine Gériatrique Aiguë		
BOURDAIRE Victoire	PH	Service de Médecine Gériatrique Aiguë		
ABRAHAM Eliane	Médecin	Responsable PTA du Grand Nancy		
MALERBA Gabriel (ou représentant)	Médecin coordonnateur EHPAD	Président AMCELOR (FFAMCO)		

XIII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XIV. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

Gérée par le Collège National des Enseignants en Gériatrie, la plateforme SIDES-NG permet une évaluation de la qualité des contenus de formation en continu.

Une évaluation de la qualité de l'apprentissage et de la satisfaction est réalisée à l'issue de chaque séminaire et en fin de formation permettant de relever des points d'améliorations et collecter des suggestions pour les cours de l'avenir.

Cette évaluation sera traitée lors du Comité Pédagogique local, Interuniversitaire (rassemblant les responsables pédagogiques du DIU de Nancy, Strasbourg et Reims) et au CNEG.

XV. DETERMINATION DU COUT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :	1700 €
--	--------

Seuil d'ouverture proposé :	6 stagiaires
------------------------------------	--------------

Tarif identique proposé dans les 3 facultés du Grand-Est

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

Fiche UE

Nom complet de l'UE : UE 1 : Formation en e-learning (UE nationale) : 68 heures de cours e-learning

Composante de rattachement :	Collège National des Gériatres Français	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr Dominique Somme (Rennes)	Volume horaire personnel de l'étudiant :	130 heures
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (Cf. référentiel de compétences du diplôme) :

Être capable de :

au niveau de la coordination des acteurs territoriaux d'un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gériatologique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques

au sein d'un dispositif territorial de coordination :

- Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.

- Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
- Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

en EHPAD :

- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- Elaborer un dossier type de soins ;
- Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Savoir, en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions, assurer les fonctions de médecin coordonnateur d'EHPAD et de médecin de dispositif territorial de coordination gériatrique.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
				Cours e-learning					Cours e-learning

TOTAL de l'UE				68h	130h		198h		

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

35%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

65%

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

☐ Oui☐ Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Les différents métiers de la Gérontologie et travail interprofessionnel
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gérontologiques : historique, fonctionnement des DACs, budget
- Démarche éthique, niveau de soins requis
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD
- Le projet de vie personnalisé
- Les maladies neurodégénératives en EHPAD et à domicile
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile
- Chutes et troubles de l'équilibre en EHPAD et à domicile
- Télémédecine et e-santé en EHPAD et à domicile
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence
- PASA et UHR
- Protection judiciaire, expertise
- Sommeil en EHPAD et à domicile
- Douleur en EHPAD et à domicile
- Fin de vie en EHPAD et à domicile
- Relation avec service d'Urgences
- Le bénévole en EHPAD et à domicile
- Animation en EHPAD
- Les libéraux et l'EHPAD
- Les mandataires et l'EHPAD et à domicile
- Plan Bleu, document d'analyse du risque infectieux, vaccination, événements indésirables graves associés aux soins, risque suicidaire
- Rapport annuel d'activité médicale, évaluation qualité selon référentiel HAS
- Rôle du CVS
- Mission du médecin de dispositif territorial gérontologique
- Notion de démarche parcours (de soins, de santé, de vie) et de plan personnalisé de coordination en santé
- Les partenaires du dispositif, leur environnement réglementaire et leur organisation
- Les maladies neurodégénératives à domicile
- Relation avec service d'Urgences à partir du domicile
- Approche systémique

- Le partage d'information

Fiche UE

Nom complet de l'UE : UE 2 : Séminaire thématique inter-régional Reims

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Reims	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr Rachid Mahmoudi	Volume horaire personnel de l'étudiant :	29h
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (Cf. référentiel de compétences du diplôme) :

Être capable au niveau d'un EHPAD de :

- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
- Elaborer un dossier type de soins ;
- Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux

- Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Savoir, en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions, assurer les fonctions de médecin coordonnateur d'EHPAD.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Présentation enseignement	0,5h				0h	0,5h	0,5h	0,75h	
Rôle de santé publique et de formation	1,5h				3h	1,5h	4,5h	2,25h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
EHPAD : historique, fonctionnement, budget	2,5h				5h	2,5h	7,5h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques

Missions du médecin coordonnateur	2h				4h	2h	6h	3h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Projet de vie personnalisé	2,5h				5h	2,5h	7,5h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Les urgences en EHPAD et à domicile	2,5h				5h	2,5h	7,5h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Les libéraux en EHPAD	2h				4h	2h	6h	3h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Fin de vie en EHPAD ou à domicile	2h				3h	2h	5h	3h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Evaluation séminaires	0,5h				0h	0,5h	0,5h	0,75h	
TOTAL de l'UE	16 h				29h	16h	45h	24h	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

35%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

65%

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Présentation enseignement (un enseignant titulaire)
 - Rôle de santé publique et de formation (un enseignant titulaire)
 - EHPAD historique, fonctionnement, budget (un enseignant titulaire + un médecin coordonnateur d'EHPAD + un directeur)
- Missions du médecin coordonnateur (un enseignant titulaire + un médecin coordonnateur d'EHPAD)
- Le projet de vie personnalisé (un médecin coordonnateur d'EHPAD + une infirmière coordinatrice)
 - Les urgences en EHPAD et à domicile (un médecin coordonnateur d'EHPAD et de DAC + un enseignant urgentiste)
 - Les libéraux en EHPAD (un médecin coordonnateur d'EHPAD + un représentant des médecins libéraux)
 - Fin de vie en EHPAD ou à domicile (un médecin coordonnateur d'EHPAD + un soignant de soins palliatifs)
 - Evaluation de la formation par les étudiants

Fiche UE

Nom complet de l'UE : UE 3 : Séminaire thématique Strasbourg

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Strasbourg	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr Georges Kaltenbach	Volume horaire personnel de l'étudiant :	29h
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (Cf. référentiel de compétences du diplôme) :

Être capable de :

Au niveau d'un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gériatrique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques.
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

Au niveau d'un EHPAD :

- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques,

- Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique
- Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Savoir, en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions, assurer les fonctions de médecin coordonnateur d'EHPAD et de médecin de dispositif territorial de coordination gériatrique.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Les différents métiers de la gériatrie et travail interprofessionnel.	3h				5,5h	3h	8,5h	4,5h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques

Base du management	3h				5,5h	3h	8,5h	4,5h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Bon usage des médicaments	3h				5,5h	3h	8,5h	4,5h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Démarche éthique, niveau de soins	4h				7,5h	4h	11,5h	6h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Protocolisation, délégation de tâche	2,5h				5h	2,5h	7,5h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Evaluation des séminaires	0,5h				0h	0,5h	0,5h	0,75h	
TOTAL de l'UE	16h				29h	16h	45h	24h	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Les différents métiers de la gérontologie et travail interprofessionnel. Attente et limites vis-à-vis du gériatre. Décision collégiale. Notion de subsidiarité (un enseignant titulaire + au moins un enseignant vacataire non médecin)
- Bases du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe) (un enseignant titulaire + le directeur d'EHPAD associé au comité pédagogique)
- Bon usage des médicaments, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse (un enseignant titulaire)
- Démarche éthique, niveau de soins : (deux enseignants titulaires)
- Protocolisation, délégation de tâche, place des IPAG (un enseignant titulaire + un médecin de dispositif territorial gérontologique + un médecin coordonnateur d'EHPAD + une IPA)
- Evaluation de la formation par les étudiants

Fiche UE

Nom complet de l'UE : UE 4 : Séminaire thématique inter-régional Nancy

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr Christine Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	31h
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (Cf. référentiel de compétences du diplôme) :

Être capable de :

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux d'un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.

Au sein d'un dispositif territorial de coordination :

- Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée.
- Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.

- Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
- Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.

Objectifs pédagogiques de l'UE :

Savoir, en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions, assurer les fonctions de médecin de dispositif territorial de coordination gériatrique.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Dispositifs territoriaux gériatriques : les bases	3h				6h	3h	9h	4,5h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques

Missions du médecin de dispositif et approche domiciliaire	1,5h				3h	1,5h	4,5h	2,25h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Partenaires des dispositifs territoriaux gériatologiques	2h				3,5h	2h	5,5h	3h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Télémédecine en EHPAD/domicile	1,5h				2,5h	1,5h	4h	2,25h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
La démarche parcours et outils de repérage	2,5h				5h	2,5h	7,5h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
EGS et plan personnalisé	2,5h				4,5h	2,5h	7h	3,75h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Approche systémique de la complexité	3,5h				6,5h	3,5h	10h	5,25h	Séminaire présentiel Conférences d'experts Analyse de pratiques
Evaluation des séminaires	0,5h				0h	0,5h	0,5h	0,75h	
TOTAL de l'UE	17h				31h	17h	48h	25,5h	

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

35%

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

65%

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Dispositifs territoriaux g rontologiques : historique, concepts d'appui et de coordination, acteurs, fonctionnement des Dispositifs d'Appui   la Coordination (DAC), budget (un enseignant titulaire + un m decin de dispositif)
- T l m decine en EHPAD/domicile (un enseignant titulaire + un m decin coordonnateur d'EHPAD)
- Missions du m decin de dispositif et approche domiciliaire (un enseignant titulaire + un m decin de dispositif)
- La d marche parcours (de soins, de sant , de vie), outils de rep rage de la fragilit  et de la perte d'autonomie (un enseignant titulaire + un m decin de dispositif + un m decin coordonnateur d'EHPAD)
- EGS et plan personnalis  (un enseignant titulaire)
- Partenaires du dispositif, leur environnement r glementaire et leur organisation. Organisation et fonctionnement de l'offre pour les PA   partir du domicile ; partenaires des dispositifs territoriaux g rontologiques (dont SAU, b n voles) (un m decin de dispositif + un repr sentant des m decins lib raux)
- Approche syst mique de la complexit  en EHPAD et en DAC (un enseignant titulaire + un m decin de dispositif + un m decin coordonnateur d'EHPAD)
- Evaluation de la formation par les  tudiants

Fiche UE

Nom complet de l'UE : Présentation des organisations territoriales et rencontre avec les acteurs du territoire (séminaire local)

Composante de rattachement :	Faculté de médecine de Nancy	Semestre concerné éventuellement :	
Section CNU :	5301		
Nom du responsable de l'UE :	Pr Christine Perret-Guillaume	Volume horaire personnel de l'étudiant :	15h
Adresse électronique UL :		Langue d'enseignement de l'UE :	français

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences du diplôme) :

Etre capable de :

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux d'un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gériatrique et les bons soins aux personnes âgées.
- Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.

Au niveau d'un EHPAD :

- Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques

Objectifs pédagogiques de l'UE : connaître les structures et organisations du territoire concernant les personnes âgées.

Enseignements constitutifs de l'unité d'enseignement (EC)	Volume horaire par type d'enseignement				Travaux personnels en heures (b)	Nb d'heures total en présentiel (a)	TOTAL (c) = (a) + (b)	Equivalent ETD	Modalités pédagogiques
	CM	TD	TP	Autres					
Filière de territoire et du GHT		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)
Conseil Départemental et politique personne âgée		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)
ARS et politique personne âgée		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)
Services à domicile du territoire		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)
Organisations alternatives à l'hospitalisation		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)
Organisations de coordination territoriale et organisation des médecins coordonnateurs		2,5h			2,5h	2,5h	5h		Table ronde (rencontre avec les acteurs du territoire)

TOTAL de l'UE		15h			15h	15h	30h		
---------------	--	-----	--	--	-----	-----	-----	--	--

Eventuellement : nombre d'ECTS de l'UE :

Nota : 1 crédit = 25 à 30 heures de travail

Enseignement en présentiel en % : (a)/(c) :

Travaux personnels en % : (b)/(c) :

Modalités d'accès à l'UE (prérequis) :

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles :

Programme de l'UE :

- Présentation de l'offre de Gériatrie de la filière de territoire et de la filière GHT (Un enseignant titulaire + un directeur)
- Présentation du conseil départemental et de la politique personne âgée (un représentant du conseil départemental)
- Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée (un représentant de l'ARS)
- Présentation des services à domicile du territoire (entre 3 et 5 intervenants chacun sur des durées complémentaires)
- Présentation des organisations alternatives à l'hospitalisation dont l'approche clinique domiciliaire (HAD, EMG, réseaux etc...) (idem)
- Présentation des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations etc..) (idem)

DIU de Coordination en g�rontologie
Coll�gium Sant�
Facult� de M�decine

cellules   compl ter
choisir le collegium et la
composante dans le
menu d roulant

Co�t total de la formation	9 831,28
dont masse salariale enseignant	4 649,85
Co�t horaire moyen de la formation	242,75
dont masse salariale enseignant	114,81

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut charg�)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	172,22	20	3 444,45
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	20,5	1 205,40
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61	0	-
Ensemble	114,81	41	4 649,85

D penses sp cifiques   la formation

Nature de d�penses	Montant
Missions	
Mat�riel sp�cifiques � la formation	
R�mun�ration li�e � la r�alisation d'actions en formation continue. D714-60	
Autres (Pr�ciser) acc�s � SIDES-NG 9 euros par �tudiant.....	54,00
Ensemble des co�ts directs	54,00

Co t total de la formation

Masse salariale	4 649,85
D�penses sp�cifiques et directes	54,00
Co�ts environn�s - soutien	3 617,60
Co�ts environn�s - support	1 509,84
Co�t r�el de la formation	9 831,28

Co t moyen par  tudiant

Effectifs attendus	6
Co�t moyen de r�f�rence / �tudiant	1 638,55 �

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	10 200,00 �	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, R�gion,...)	- �	
Autres recettes (�tudiants,...)		1 700,00 �
RECETTES PREVISIONNELLES	10 200,00 �	
MARGE PREVISIONNELLE	368,72 �	